

Séance du 27 mai 2025

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
19 mai 2025

Transmission en Préfecture
28 mai 2025

Date de publication
28 mai 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Procurations :

Mme Maria DA SILVA MARTINS à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE
M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°24/2025	[FINANCES] Sollicitation d'une subvention au titre du fonds vert 2025 pour le projet de rénovation énergétique de l'école Emilie Carles.
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la subvention au titre du fonds vert 2025.

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'École Émilie Carles.

Le projet de rénovation prévoit le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation gaz pour la production d'appoint, la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau permettant de produire 70% des besoins du bâtiment, la mise en place de destratificateurs d'air et de robinets thermostatiques. Le projet englobe la création d'un pare soleil végétal le long de la façade sud de l'école.

Le financement du projet est établi comme suit :

Montant du projet (HT) : 250 115,73 € HT	Plan de financement :
Nature des dépenses :	Porteur de projet : 50 023,73 € (20%)
Honoraires (bureaux de contrôle, coordinateur SPS) : 16 000,00 €	Etat-DSIL : 100 046,00 € (40%) - Sollicité
Honoraires (études, MOE) : 8 500,00 €	Région « Fond Vert » : 100 046,00 €
Travaux plomberie, chauffage, vrd : 220 003,73 €	
Pare soleil végétal : 5 612,00 €	

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds vert 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations ;
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

